



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Henry Robert MARC-CHARLES
Lieutenant-Colonel, FAd'H

143^{ème} Année No 85-A

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 29 Sept. 1988

SOMMAIRE

- * Décret rapportant les dispositions du Décret du 14 Juillet 1988 créant le Bureau National de Coordination des Micro-Projets.
- * Arrêté rapportant l'Arrêté du 30 Août 1988 définissant le Statut Particulier des Conseillers en Développement.
- * Arrêté Constituant le Conseil d'Administration de la Banque de la République d'Haïti, Banque Centrale.
- * Arrêté nommant le citoyen Euvrard Guillaume Juge à la Cour de Cassation.
- * Décret autorisant l'aliénation de dix (10) terrains des biens du domaine privé de l'Etat.
- * Arrêté constituant le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit.
Délégation de signature à M. Marcel Louhisdon.

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAÏTI

DECRET

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE

HENRI NAMPHY.

LIEUTENANT GENERAL, FORCES ARMEES D'HAITI,

PRESIDENT

Vu la proclamation du 20 Juin 1988 du Gouvernement Militaire;

Vu le Décret du 20 Juin 1988 portant dissolution du Sénat et de la Chambre des Députés;

Vu les Décrets des 16 Janvier 1963 et 22 Septembre 1964 régissant les biens du domaine privé de l'Etat;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'aliénation des biens du domaine privé de l'Etat dont les fermiers remplissent les conditions exigées par la Loi pour en devenir acquéreurs;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances;

Et après délibération en Conseil des Ministres;

D E C R E T E

ARTICLE 1.-

Est autorisé l'aliénation des biens du domaine privé de l'Etat ci-après indiqués :

1. Un terrain sis à Grand-Goâve, à Jeanty, Première Section Rurale de Tête-Boeuf, d'une superficie de 1.292 m² 50, borné au Nord par la mer, au Sud par Mr. Franck Aimé p.p et au delà de la route de pénétration, à l'Est par Benjamin, ainsi connu. Ce terrain est estimé à DOUZE MILLE CINQ CENTS GOURDES (G. 12.500.00).

2. Un terrain sis à Thor le Volant, Commune de Carrefour, d'une superficie de 500 m² 18, borné au Nord'Est par Thor 10, au Sud'Ouest par la route Nationale No. 2, au Sud'Est par l'Etat, occupé par Mme. Hermann Joseph, l'Etat et au Nord'Ouest par les dames Rosenor GAETANT et Paul LAGUERRE, l'Etat. Ce terrain est estimé à DIX MILLE GOURDES (G. 10.000.00).

3. Un terrain sis au Cap-Haitien, à l'angle Fort aux Dames et la Batterie, d'une superficie de 237 m² 60, borné au Nord par la rue Fort aux Dames, au Sud par les hts. André LEBON, prétendus propriétaires, à l'Est par la rue de la Batterie et à l'Ouest par les hts. André LEBON, P.P. Ce terrain est estimé à CINQ MILLE GOURDES (G. 5.000.00).

4. Un terrain sis à Port-au-Prince, à la 2ème ruelle Laraque, d'une superficie de 105 m² 12 dm², borné au Nord par Antoine a.c., au Sud par la rue Laraque No. 3, à l'Est par Mme. André THEARD et à l'Ouest par la rue Laraque No. 2. Ce terrain est estimé à DEUX MILLE SIX CENTS VINGT HUIT GOURDES (G. 2.628.00).

5. Un terrain sis à St-Martin (Delmas 18), d'une superficie de 224 m² 40 dm², borné au Nord par Tony Haye, au Sud par Delmas 18, à l'Est par Emmanuel TOUSSAINT, prétendu propriétaire et à l'Ouest par Lemoine Florestal, prétendu propriétaire. Ce terrain est estimé à TREIZE MILLE QUATRE CENTS SOIXANTE QUATRE GOURDES (G. 13.464.00).

6. Un terrain sis à Jacmel, d'une superficie de 177 m², borné au Nord par Antoine C. Jn-Louis, Au Sud par la rue de la Comédie, à l'Est par Antoine C. Jn-Louis et à l'Ouest par Mme. Lucien Poulard. Ce terrain est estimé à CINQ MILLE GOURDES (G. 5.000.00).

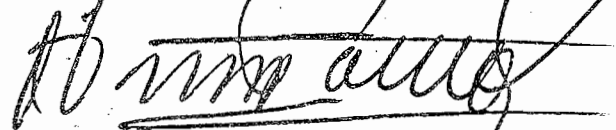
7. Un terrain sis aux Gonaives, à la rue Liberté, d'une superficie de 780m², borné au Nord par Dor MIRTHYL, l'Etat, au Sud par Pierre ANTOINE, l'Etat, à l'Est par la rue Liberté et à l'Ouest par Dor MIRTHYL, l'Etat. Ce terrain est estimé à CINQ MILLE GOURDES (G. 5.000.00).

8. Un terrain sis au Cap-Haitien, au Boulevard Paul Magloire, d'une superficie de 640 m² 57, borné au Nord par Raymond CHARLES P.P., au Sud par Pierre GIORDANI P.P., à l'Est par la rue du boulevard et à l'Ouest par les F.A.D.'H., l'Etat. Ce terrain est estimé à DOUZE MILLE GOURDES (G. 12.000.00).
9. Un terrain sis à l'Avenue Jn-Jacques Dessalines, d'une superficie de 56 m² 87, borné au Nord par Laurent Petit-Frère, au Sud par un passage commun, à l'Est par Mme. Ermite Georges P.P. et à l'Ouest par la loge l'Amitié des Frères Unis P.P. Ce terrain est estimé à QUATRE MILLE DEUX CENTS SOIXANTE CINQ GOURDES ET 25/100 (G. 4.265.25).
10. Un terrain sis à St-Martin, d'une superficie de 70 m² 76 dm², borné au Nord par la rue St-Martin, au Sud par Ferrer ainsi connu, l'Etat, à l'Est par Paul Blain, l'Etat et à l'Ouest par Franck Beaubrun, l'Etat. Ce terrain est estimé à TROIS MILLE GOURDES (G. 3.000.00).

ARTICLE 2.-

Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets - Lois ou dispositions de Décrets - Lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Economie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le
30 Août 1988, An 18^{ème} de l'Indépendance.


Henri NAMPHY, Lieutenant-Général FAD'H

PAR LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT MILITAIRE

Le Ministre de l'Economie et des Finances
André JEAN-PIERRE, Colonel FAD'H
Le Ministre de l'Information et de la Coordination
Acédus SAINT-LOUIS, Colonel FAD'H
Le Ministre de l'Intérieur et de la Défense Nationale
Williams REGALA, Major-Général FAD'H
Le Ministre des Affaires Etrangères
et des Cultes
Hérard ABEAHAM, Général de Brigade FAD'H

Le Ministre de la Justice
Fritz ANTOINE, Général de Brigade FAD'H
Le Ministre de la Santé Publique et de la Population
Jean VERLY, Lieutenant-Colonel (SS) FAD'H
Le Ministre des Travaux Publics, Transports
et Communications
Alphonse DESULME, Lieutenant-Colonel, Ing. FAD'H
Le Ministre de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles et du Développement Rural
Damaxe SYDNEUS, Lieutenant-Colonel, Agr. FAD'H
Le Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports
Cécilio DORCE, Général de Brigade, FAD'H
Le Ministre des Affaires Sociales
Phèdre DESIR, Colonel FAD'H
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Eric Brunel LAMOUR, Colonel FAD'H
